

Oiseaux rares en Belgique en 2020

Rapport de la Belgian Rare Birds Committee (BRBC)

Aves 58/3 – 2021 – 115-136

Frédéric Vanhove,
Stijn Baeten,
Raphaël Lebrun,
Miguel Demeulemeester
et les membres de la BRBC



RÉSUMÉ

Ce rapport de la Belgian Rare Birds Committee traite 162 données d'oiseaux rares observés en Belgique (208 oiseaux) en 2020. 121 données ont été acceptées en catégorie A, 12 données ont été acceptées en catégorie E et 29 données ont été refusées. Quelques données antérieures non encore publiées sont également incluses. La liste belge a été enrichie de cinq nouvelles espèces dont deux nouvelles données de terrain en 2020 (catégorie A) : une donnée de Traquet oreillard 'sensu lato' en 1991 a été révisée et attribuée au Traquet oreillard (distinct du Traquet noir et blanc), la première donnée d'une Tourterelle orientale observée en 2018, la séparation du complexe Fauvette passerinette/Fauvette des Balkans en deux espèces distinctes, ainsi que les premières données d'Aigle impérial et de Martinet des maisons. La liste belge compte donc actuellement 460 espèces d'oiseaux selon la taxonomie de IOC World Bird List. Parmi les autres faits saillants, épinglons une seconde donnée de l'Aigle impérial, de la Calliope sibérienne et du Bruant à gorge blanche, la quatrième mention de l'Aigle des steppes et de la Buse féroce. Une Locustelle lancéolée collectée en 1958 devient rétrospectivement la première donnée pour la Belgique. L'Aigle botté et le Pouillot brun ne font plus partie des espèces à homologuer sur un plan national à partir du 1^{er} janvier 2021.

INTRODUCTION

Ce rapport de la Belgian Rare Birds Committee (ci-après BRBC) traite des données d'espèces et de sous-espèces rares soumises à homologation nationale en 2020. Il inclut également quelques données antérieures non encore publiées. Certaines données de 2020 sont toujours en circulation ou ne nous sont pas encore parvenues. Elles paraîtront dans un prochain rapport annuel. Le rapport-source a été mis en ligne en anglais sur le site www.belgianrbc.be. La version en néerlandais est publiée dans la revue *Natuur.oriolus*.

QUELLES ESPÈCES ET SOUS-ESPÈCES SONT SOUMISES À HOMOLOGATION NATIONALE ?

Sont considérées comme rares à un niveau national les espèces et les sous-espèces : (1) dont la moyenne annuelle des données acceptées est inférieure ou égale à trois durant la dernière décennie écoulée, soit un maximum de 30 données homologuées sur ladite période ; (2) ou qui n'ont pas été observées du tout au cours d'au moins 3 des 10 dernières années. Cette dernière précaution nous permet toujours de prendre en considération les espèces accidentelles au niveau national et qui n'atteignent notre pays que lors d'afflux ponctuels, par exemple le Bec-croisé perroquet *Loxia pytyopsittacus*. La période décennale sur laquelle s'établissent ces règles permet de garantir une certaine stabilité du degré de rareté des espèces considérées dans notre pays.

La liste mise à jour des espèces et sous-espèces soumises à homologation nationale peut être consultée sur le site www.belgianrbc.be. Cette liste est revue chaque année par la BRBC.

DÉCISIONS RÉCENTES : TAXONOMIE ET NOM DES ESPÈCES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la BRBC suit les recommandations taxonomiques de l'IOC World Bird List (GILL, DONSKER & RASMUSSEN, 2021). Cette décision a eu pour conséquences de modifier légalement la liste belge dont les détails peuvent être consultés sur <http://www.belgianrbc.be>.

- **Aigle botté** *Hieraetus pennatus* : avec plus de trente données acceptées sur la période de dix ans allant de 2011 à 2020, cette espèce a atteint le seuil pour ne plus être soumise à homologation nationale à partir du 1^{er} janvier 2021.
- **Pouillot brun** *Phylloscopus fuscatus* : avec quarante-huit données acceptées sur la période de dix ans allant de 2011 à 2020, cette espèce a atteint le seuil pour ne plus être soumise à homologation nationale à partir du 1^{er} janvier 2021.

DÉCISIONS RÉCENTES : SUIVI DES ESPÈCES RÉCEMMENT SORTIES DE LA BRBC

La BRBC a récemment décidé de suivre les observations d'un taxon pendant une période de dix ans, à compter de l'année où ce taxon est retiré de la liste nationale des oiseaux rares. L'objectif principal est d'avoir une meilleure image de la tendance à long terme de ce taxon. Ceci est particulièrement pertinent pour les taxons dont le nombre a tendance à fluctuer d'une année à l'autre. En effectuant ainsi un suivi de dix années supplémentaires, la BRBC souhaite éviter qu'une espèce (ou sous-espèce) sortie de la liste des oiseaux rares ne la réintègre par après et ainsi éviter un manque de continuité dans le suivi de ces données.

La Figure 1 donne un aperçu du processus décisionnel suivi par la BRBC. Actuellement, un taxon rare est retiré de la liste nationale de rareté si : (1) au moins 30 données ont été acceptées sur une période de 10 ans et (2) s'il y a au moins une donnée acceptée sur un minimum de 8 des 10 dernières années. A partir de 2021, un tel taxon sera soumis à une phase de suivi. L'évaluation sera basée sur une description, des images, des vidéos et / ou des enregistrements sonores, selon les mêmes exigences que celles requises pour les taxons soumis à homologation nationale. En pratique, cinq ans après le début de ce suivi, un premier bilan est réalisé. Si (1) au moins trente données sont acceptées et si (2) ces données sont réparties sur chacune des cinq années, la BRBC ne suit plus ce taxon, ce qui confirme son retrait de la liste des oiseaux soumis à homologation nationale. Si toutefois (1) moins de trente données ont été acceptées durant ces cinq années de suivi ou si (2) l'espèce n'a pas été observée durant l'une des cinq années, le taxon reste suivi du-

rant cinq années supplémentaires. Au bout des cinq années supplémentaires, une seconde évaluation est effectuée. Si (1) au moins trente données ont été acceptées au cours des dix années et si (2) ces données sont ventilées sur au moins huit des dix années, l'espèce sort du protocole de suivi de la BRBC. Si toutefois, au cours de cette période de dix ans, (1) moins de trente données ont été acceptées ou (2) si ces données sont réparties sur un maximum de sept années, le taxon réintègrera la liste nationale des oiseaux rares. La BRBC révisera alors toutes les données de ce taxon au cours des dix années précédentes.

La BRBC a décidé de démarrer ce suivi à partir du 1^{er} janvier 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2015, 21 taxons ne sont plus inclus dans la liste nationale de raretés : FAVEYTS *et al.* (2016) ; FAVEYTS *et al.* (2017) ; FAVEYTS *et al.* (2018) ; BAETEN *et al.* (2019) et VANHOVE *et al.* (2020). La réévaluation de ces taxons est en cours.

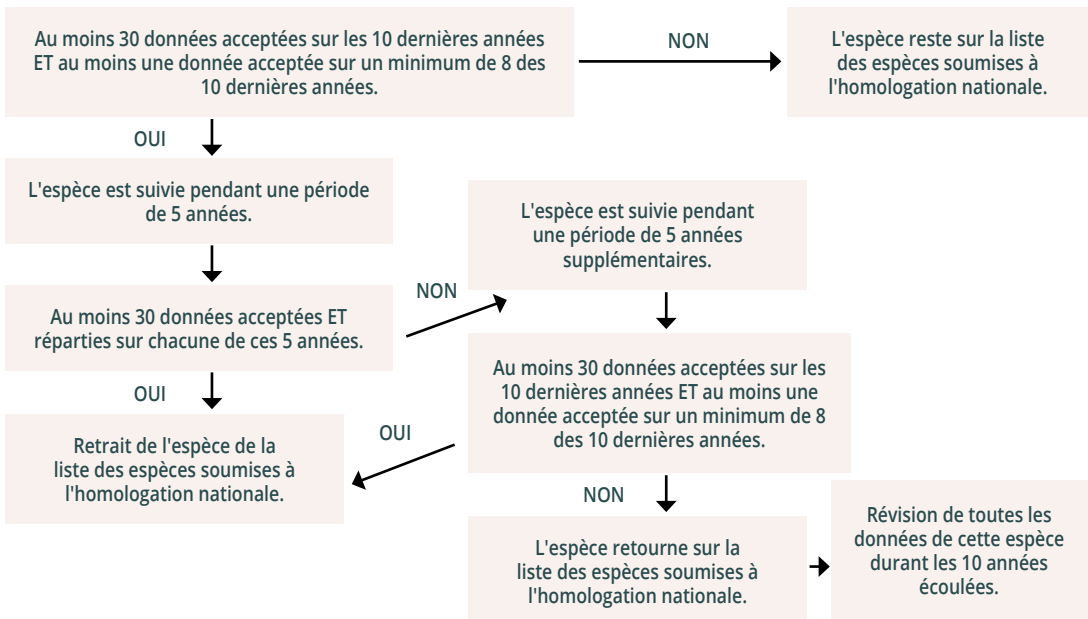


FIGURE 1 | Les différentes étapes du suivi des espèces rares par la BRBC / The different stages of the BRBC's rare species scheme

Quand une analyse ADN ou un enregistrement sonore sont-ils requis pour l'acceptation d'une donnée de certains taxons ?

Sur la base des connaissances scientifiques actuelles, certains taxons ne peuvent pas être identifiés de manière certaine en ne se basant que sur les observations de terrain ou des photographies. Une analyse ADN ou un sonagramme du cri ou du chant est souvent nécessaire pour confirmer l'identification. Le protocole de suivi des taxons nécessitant une analyse ADN est le suivant : une fois qu'une séquence génétique est soumise à GenBank (référence internet 1), elle obtiendra un numéro d'enregistrement et un projet d'enregistrement de séquence GenBank. Il faudra plusieurs mois à GenBank pour traiter cette séquence et pour que les résultats soient publiés. La BRBC évaluera et publiera ensuite la donnée. GenBank est une base de données qui contient une collection de séquences génétiques accessibles au public. Elle fait partie de l'International Nucleotide Sequence Database Collaboration, qui comprend la DNA DataBank du Japon (DDBJ), l'European Nucleotide Archive (ENA) et la GenBank du National Center for Biotechnology Information (NCBI). Le Tableau 1 indique les taxons

pour lesquels une analyse ADN ou un sonagramme est soit requis « x », soit conseillé « (x) ». Un astérisque * à côté du nom d'un taxon signifie qu'une révision de ces taxons est en cours.

TRANSMISSION DES DONNÉES À LA BRBC

Nous encourageons chaque observateur et chaque bagueur à transmettre ses données. Le moyen le plus régulièrement utilisé est de passer par la plateforme www.observations.be / www.waarnemingen.be. Cette plateforme n'est pas la seule disponible mais nous insistons pour que l'encodage d'une donnée relative à une espèce ou sous-espèce soumise à homologation nationale soit accompagné d'un maximum de détails (description, conditions d'observation, croquis / dessins, photographies, sonagrammes ou tout autre élément permettant de valider cette donnée de manière objective). Nous réitérons notre demande afin que chaque observateur et / ou bagueur rencontrant un taxon rare et n'utilisant pas la plateforme www.observations.be / www.waarnemingen.be.

TABLEAU 1 | Liste des taxons pour lesquels un sonagramme ou une analyse ADN est requis / List of taxa for which a sonogram or DNA analysis is required

Espèce	Analyse ADN requise	Sonagramme du cri conseillé / requis	Sonagramme du chant requis
Pouillot ibérique <i>Phylloscopus ibericus</i>		(x)	x
Fauvette babillarde <i>Curruca c. blythi/halimodendri</i>	x	(x)	
Fauvette de Hume <i>Curruca althaea</i>	x	(x)	
Fauvette passerinette <i>Curruca iberiae</i> * 1CY et femelle		x	
Fauvette de Moltoni <i>Curruca subalpina</i> * 1CY et femelle		(x)	
Fauvette des Balkans <i>Curruca cantillans</i> * 1CY et femelle		x	
Pipit à dos olive <i>Anthus hodgsoni</i> - uniquement pour les oiseaux en vol non documentés par de bonnes photographies		x	
Bec-croisé perroquet - <i>Loxia pytyopsittacus</i> - uniquement pour les oiseaux en vol non documentés par de bonnes photographies		x	

[be](#) nous transmette sa donnée directement via le site Internet www.belgianrbc.be ou envoie son rapport à Miguel Demeulemeester (wheatear32@hotmail.com). Toutes les informations (données, statut des espèces et formulaire en ligne) sont disponibles sur www.belgianrbc.be.

CONTACT BRBC

Visitez notre site Internet www.belgianrbc.be pour le téléchargement du formulaire d'homologation ou pour toute autre information.

PUBLICATION DES STATUTS ET COMPOSITION DE LA BRBC

Le document précisant les statuts de la BRBC est disponible sur www.belgianrbc.be. Il développe en toute transparence les objectifs et le fonctionnement de la BRBC.

Les membres suivants ont assuré la validation des données de ce rapport en tout ou partie, par ordre alphabétique: Jan Baert, Stijn Baeten, Alain De Broyer, Miguel Demeulemeester, Robin Gailly, Kenny Hessel, Raphaël Lebrun, Joost Mertens, Laurent Raty et Frédéric Vanhove. La BRBC est actuellement composée de cinq membres francophones et de cinq membres néerlandophones.

INFORMATION EN REGARD DE CHAQUE DONNÉE

Les données apparaissent en suivant l'ordre systématique. Chacune d'elles contient :

- La date de la donnée ou celles de la durée du séjour.
- Le nom du site où la découverte, l'observation ou

la capture ont été réalisées si cette information a été fournie, suivi du nom officiel de la plus petite entité communale dont dépend le site, puis de l'abréviation de la province entre parenthèses. Le nom des localisations est renseigné en français pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie, et en néerlandais pour la région flamande. Dans de rares cas où aucune précision n'est apportée au niveau de la localisation, seule la province est renseignée.

- Le nombre d'individus.
- Les informations concernant l'âge, le sexe et / ou toute autre information susceptible d'enrichir cette donnée.
- Le nom de la personne ayant directement transmis un rapport. Dans le cas où la donnée apparaît seulement sur une plateforme d'encodage, la BRBC est considérée comme rapporteur de la donnée. Aucune indication n'apparaîtra alors dans la mention de cette donnée.

Le nom de la plupart des espèces traitées est accompagné d'une suite de 3 nombres placés entre parenthèses. Ceux-ci correspondent à une comptabilisation du nombre d'individus ayant été observés en Belgique, respectivement de 1800 à 1949 (cat. B), de 1950 à 2019 (cat. A) et durant l'année 2020 couverte par le présent rapport (cat. A). Le signe « / » est utilisé pour signaler que l'espèce ne figure plus sur la liste des oiseaux à homologuer pour une année particulière. Le symbole « - » signifie que l'espèce n'est pas soumise à homologation durant une période donnée. Le symbole « x » signifie que l'espèce est soumise à homologation durant une période donnée mais que le nombre exact de données doit être révisé.

Les valeurs en regard de chaque espèce sont mises à jour au fil de la collecte des données de l'année en cours mais aussi grâce à la transmission de données plus anciennes. Ces derniers ajustements sont mis en ligne dans la base de données de la BRBC. Cela donne une vision précise du nombre d'individus ayant été acceptés en Belgique pour chaque taxon soumis à homologation nationale.

Signes et abréviations utilisés

Provinces, régions, lieux :

A : Anvers	O : Flandre-Orientale
BW : Brabant wallon	RBC : Région de Bxl-Capitale
H : Hainaut	VB : Brabant flamand
L : Limbourg	W : Flandre-Occidentale
Lg : Liège	BEH : Barrages de l'Eau d'Heure
Lx : Luxembourg	
N : Namur	

Âge, plumage, sexe et autres :

m. : mâle	1cy, 2cy... : 1 ^{re} année calendaire, 2 ^e année calendaire...
f. : femelle	
ad. : adulte	
imm. : immature	
juv. : juvénile	1cy+, 2cy+... : 1 ^{re} année calendaire ou plus, 2 ^e année calendaire ou plus...
h1, h2... : 1 ^{er} hiver, 2 ^e hiver...	
ex. : exemplaire	

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

- Les premières mentions d'un Aigle impérial *Aquila heliaca* et d'un Martinet des maisons *Apus affinis*.
- La seconde donnée d'un Aigle impérial en 2020.
- La deuxième donnée d'une Calliope sibérienne *Calliope calliope* et d'un Bruant à gorge blanche *Zonotrichia albicollis*.
- La quatrième donnée d'un Aigle des steppes *Aquila nipalensis* et d'une Buse féroce *Buteo rufinus*.
- Les cinquième à huitième données d'Hirondelle des rochers *Ptyonoprogne rupestris*.

- Les sixième et septième données du Percnoptère d'Égypte *Neophron percnopterus*.
- La septième donnée d'une Grive à ailes rousses *Turdus eunomus*.
- Les huitième et neuvième données d'une Locustelle de Pallas *Helopsaltes certhiola*.
- La neuvième donnée d'un Aigle de Bonelli *Aquila fasciata*.
- La meilleure année pour le Martinet pâle *Apus pallidus* (5 données acceptées), l'Aigle botté *Hieraetus pennatus* (13 données acceptées), le Pouillot brun *Phylloscopus fuscatus* (20 données acceptées) et l'Étourneau roselin *Pastor roseus* (6 données acceptées).

DONNÉES SOUMISES À HOMOLOGATION

1. Données acceptées, catégorie A

Bernache à ventre pâle *Branta bernicla hrota* (0, 255, 44)

- 15 janvier - 7 février, Knokke-Heist (W) : 44 ex.
- 14 décembre - 10 janvier 2021, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 ex. 2cy+ (considéré comme le même individu que l'hiver précédent).

Oie naine *Anser erythropus* (1, 168, 1)

- 8-9 janvier, Kieldrecht, Nieuwe Arenbergpolder (O) : 1 ex. 3cy+

Sarcelle à ailes bleues *Spatula discors* (0, 21, 1)

- 19 avril - 14 juin, Gent, Bourgoyen (O) et Kallo, Rietmoerassen (O) : 1 m. ad. en plumage nuptial

L'oiseau est resté à Gent (O) jusqu'au 23 mai avant d'être retrouvé le 30 mai à Kallo (O).



PHOTO 1 | Sarcelle à ailes bleues, mâle adulte en compagnie de deux Sarcelles d'été (un mâle et une femelle) / Blue-winged Teal *Spatula discors*, Adult male with two Garganey *Spatula querquedula* (one male and one female). (Bourgoyen, 29.04.2020, © Herman Blockx)

Sarcelle à ailes vertes *Anas carolinensis* (0, 27, 1)
 – 16-29 mars, Merelbeke, Paardenweide (O) : 1 m.

Fuligule à bec cerclé *Aythya collaris* (0, 25, 0)
 – 4-22 mars, Roly (N) / Cerfontaine (H) / Boneffe (N) / Eghezée (N) : 1 m. 11cy+

La présence de petites marques pâles au bec indique qu'il s'agit du même mâle, observé pour la première fois en Basse-Sambre - Étang de Soye (N) et au Lac Bambois (N) du 7 mars au 18 avril 2010.

Martinet à ventre blanc *Tachymarptis melba* (2, 39, 3)

– 22 avril, Leuze-en-Hainaut (H) : 1 ex.

– 13 juillet, Marloie (Lx) : 1 ex. (M. van Leeuwen)

– 12 octobre, Schaerbeek, Friche Josaphat (RBC) et Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (BW) : 1 ex. 1cy+

Pour cette dernière donnée, la direction de vol et l'heure de ces deux observations indiquent qu'il s'agit du même individu.

Martinet pâle *Apus pallidus* (0, 11, 5)

– 25 octobre, De Haan, Duinen (W) : 2 ex. 1cy+

– 26 octobre, Bredene, Spanjaardduin (W) : 1 ex.

– 26 octobre, Zeebrugge, Smienteweiden (W) : 1 ex. 1cy



PHOTO 2 | Martinet pâle / Pallid Swift *Apus pallidus* (Bredene, 26.10.2020, © Joachim Pintens)

– 14 novembre, Paelsteenpanne - De Haan, De Haan (W): 1 ex. 1cy (P. Quevy)

Il s'agit de la meilleure année jamais enregistrée pour cette espèce. Depuis 2004, quinze oiseaux ont été acceptés, alors qu'on ne compte qu'une seule donnée avant 2000, le 30 avril 1995 à Lier - Anderstad (A). Les données de cette espèce sont clairement en hausse en Belgique, ce qui est également noté aux Pays-Bas (GROENENDIJK & VAN DER LAAN, 2020). Il semble que l'arrivée de secteurs dépressionnaires chauds en milieu d'automne soit un bon indicateur d'un petit flux de Martinets pâles en Europe du Nord-Ouest (HOLT *et al.*, 2019; LARSSON, 2018).

Martinet des maisons *Apus affinis* (0, 0, 1)

– 26 octobre, Blankenberge (W), 1 1cy

Il s'agit de la première donnée de l'espèce en Belgique. Une note a été publiée par Baeten (BAETEN *et al.*, 2021).

Tourterelle orientale *Streptopelia orientalis* (0, 1, 0)

ADDENDUM

– 3 janvier - 12 mars 2018, Gierle (A) : 1 ex. 2cy

Initialement identifiée comme une Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*, cette donnée concerne la première mention de l'espèce en Belgique. Avec



PHOTO 3 | Tourterelle orientale, deuxième année calendaire / Oriental Turtle Dove *Streptopelia orientalis*, second calendar year (Gierle, 03.03.2018, © Staf Wolput)

seulement deux photos disponibles, il n'a pas été possible de déterminer précisément le taxon (*meena* ou *orientalis*). La détection de cette espèce hivernale est en sensible hausse en Europe occidentale avec, par exemple, onze données acceptées aux Pays-Bas jusqu'en 2020, la première datant de 2009 (DE VRIES & EBELS, 2020).

Marouette de Baillon *Zapornia pusilla* (4, 40, 1)

- 11 août, Eindhoven, Trichelbroek (A) : 1 ex. 1cy (H. Berghmans)

Marouette poussin *Zapornia parva* (4, 44, 1)

- 17 septembre - 6 octobre, Lier, Beneden Netvallei - Anderstad (A) : 1 ex. 1cy

Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus* (9, 92, 1)

ADDENDUM

- 4 mai 2019, Oudenburg, De Zwaanhoek (W) : 1 ex.

Cette espèce n'est plus à homologuer depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pluvier fauve *Pluvialis fulva* (0, 9, 0)

- 29-30 octobre, Doel, Doelpolder Noord (O) : 1 ad.

À l'exception de 2019, cet oiseau a été observé chaque année dans les polders du domaine portuaire du bord de l'Escaut (O). La première observation remonte au 11 novembre 2013.

Bécasseau falcinelle *Calidris falcinellus* (3, 30, 1)

- 8-9 mai, Oudenburg, Weiden Pompje, puis Klemskerke, Weiden (W) : 1 ex.

Avec vingt-six données, le mois de mai est le meilleur mois pour rencontrer cette espèce dans notre pays. On compte également trois données en juillet, quatre en août et une en septembre.

Bécassine double *Gallinago media* (0, 46, 1)

- 15 mai, Doel, Prosperpolder Noord (O) : 1 ex. 2cy+

Phalarope à bec étroit *Phalaropus lobatus* (0, 131, 7)

- 13 août, Kalmthout, Grenspark Kalmthoutse Heide - Stappersven (A) : 1 ex. 1cy
- 16 août, Retie, Kattesteertvijver (A) : 1 ex. 1cy
- 29-31 août, Oudenburg (W) : 1 ex. 1cy
- 29 septembre - 9 octobre, Nieuwpoort, Ijzermunding (W) : 1 ex. 1cy
- 9 octobre, Ettelgem, Roksem Put (W) : 1 ex. 1cy
- 9 octobre, Wintam, Noordelijk Eiland (A) : 1 ex. 1cy
- 17-18 octobre, Woumen, Spaarbekken (W) : 1 ex. 1cy

Cette année égale celles de 1976 et de 1981 mais l'année 2010 reste la meilleure année pour cette espèce avec huit données acceptées.

Chevalier à pattes jaunes *Tringa flavipes* (0, 9, 2)

- 10-13 juillet, Gent, Bourgoyen - De afgraving (O) : 1 ex. 2cy+
- 23 octobre, Kieldrecht, Drijdyck (O) : 1 ex. 1cy

Sterne hansel *Gelochelidon nilotica* (19, 153, 3)

- 23 avril, Knokke-Heist, Het Zwin - Zwinvlakte (W) : 1 ex. 2cy+
- 1-22 juin, Knokke-Heist, Het Zwin - Zwinuitbreiding (W) : 1 ex. 2cy+
- 6 septembre, Harchies, Marais (H) : 1 ex. 2cy+

ADDENDUM

- 17 mai 2019, Heist, Oostdam - Sterneneiland (W) : 1 ex. 3cy+

Sterne de Dougall *Sterna dougallii* (0, 35, 1)

- 10 juillet - 5 août, Zeebrugge, Voorhaven - Oostdam (W) et Knokke-Heist, Het Zwin - Zwinuitbreiding (W) : 1 ex. 3cy+

Cette sterne a été observée la journée du 10 juillet à Sterneneiland, Zeebrugge (W), puis elle a été redécouverte quelques semaines plus tard dans la zone de marée nouvellement créée à Het Zwin (W). Elle a été revue une dernière fois à Sterneneiland le 5 août.

Cormoran pygmée *Microcarbo pygmaeus* (0, 5, 0)

CORRIGENDUM

La donnée de Zedelgem (W) des 27 et 28 avril 2019 concerne le même oiseau que celui observé à Auderghem (RBC), Mechelen (A), Lier (A) et Wintam (A).

Guillemot à miroir *Cephus grylle* (1, 14, 1)

- 23-25 novembre, Oostende, Westerstaketsel (W) : 1 ex. 1cy (P. Keirsebilck).

Les trois dernières données (2005, 2008 et 2011) concernaient chaque fois un oiseau passant en vol au-dessus de la mer.

Océanite tempête *Hydrobates pelagicus* (5, 103, 2)

- 26 septembre, Mariakerke (W) : 1 ex.
- 18 décembre, Oostende, Havengebied (W) : 1 ex. 1cy

ADDENDUM

- 20 décembre 2019, Noordzee, Zee te Nieuwpoort (W) : 1 ex.

Puffin cendré *Calonectris borealis* (0, 2, 0)

ADDENDUM

- 25-26 Octobre 2018, Wenduine / Oostende / De Panne (W) : 1 ex.

Cet oiseau, initialement découvert le 25 octobre le long de la côte hollandaise près de Den Haag (Pays-Bas), a volé vers le sud en suivant le littoral où il a ensuite été aperçu jusqu'à Westkapelle (Pays-Bas). Peu avant 17h00, l'oiseau a été repéré à grande distance depuis le bord de mer à Wenduine (W), poursuivant sa route vers le sud. Ce même jour, il a également pu être observé depuis Oostende (W), juste avant la nuit. Le lendemain matin, ce même oiseau a pu être filmé et pris en photo depuis De Panne (W). La commission hollandaise (CDNA) a aimablement fourni à la BRBC plusieurs avis d'experts en oiseaux marins à propos de l'identification de cet oiseau, qui convergent vers le taxon nominal. En effet, suite à la séparation du Puffin cendré et du Puffin de Scopoli *Calonectris diomedea* par l'IOC, l'identification de ces taxons est très difficile. La BRBC et le CDNA ont décidé de suivre cette conclusion. La seule donnée antérieure de ce taxon en Belgique date du 6 février 1982, à Zuienkerke (W).

Percnoptère d'Égypte *Neophron percnopterus* (0, 5, 2)

- 5 mai, Buissonville (N) : 1 ex. 2cy
- 21 mai, Lichtervelde (W) : 1 ex. 2cy+

Aigle botté *Hieraetus pennatus* (0, 27, 13)

- 26 avril, Tienen, Bezinkingsputten (VB) : 1 ex. 2cy+
- 17-20 mai, Houthuslt/Houtem (W) : 1 ex. 2cy
- 19 mai, Sainte-Marie-Chevigny (Lx) : 1 ex. 2cy+
- 22 mai, Nismes, La Roche Trouée (N) : 1 ex. 2cy+
- 23 mai, Torgny (Lx) : 1 ex. 2cy+
- 30 mai, Oedelem (W) : 1 ex. (P. Van Hauwaert)
- 2 juin, Aulnois (H) : 1 ex. 2cy
- 3 juin, Maaseik (L) : 1 ex. 2cy+ (E. Opendacker)
- 28 juin, Amel (Lg) : 1 ex. 2cy+
- 6 juillet, Solre-sur-Sambre (H) : 1 ex. 2cy
- 28 juillet - 23 août, Baasrode, Vlassenbroekse Polder et Schorren (O) : 1 ex.
- 29 août, Sint-Joris-Weert (VB) : 1 ex. 1cy+
- 30 août, Zonhoven, Platwijers (L) : 1 ex.

ADDENDUM

- 25 mai 2019, Dendermonde (O) : 1 ex. 2cy+

Avec trente et une données acceptées ces dix dernières années, cette espèce n'est plus soumise à homologation nationale à partir du 1^{er} janvier 2021.



PHOTO 5 | Guillemot à miroir, première année calendaire / Black Guillemot *Cephus grylle*, first calendar year (Oostende, Westerstaketsel, 23.11.2020, © Julien Hainaut)

Aigle des steppes *Aquila nipalensis* (0, 3, 1)

– 21 mai, Westouter (W) et Brugge (W) : 1 ex. 2cy

Repéré pour la première fois en migration active à Westouter (W), l'oiseau a été revu à Brugge (W) avant d'être retrouvé à Middelburg, Zeeland (Pays-Bas). Il a ensuite passé la nuit à Goes, Zeeland (Pays-Bas). L'oiseau a également été accepté par le CDNA.

Aigle impérial *Aquila heliaca* (0, 0, 2)

– 12 avril, Heule (W) et Kalken (O) : 1 ex. 5cy (B. Augustijns & B. De Keersmaecker)

– 19 mai, Heverlee (VB) : 1 ex. 2cy ou 3cy

Le premier Aigle impérial pour la Belgique a été observé au-dessus de Heule (W), après quoi il a été revu par quelques ornithologues à Kalken (O). Un mois plus tard, un deuxième oiseau a été découvert en migration au-dessus de Heverlee (VB). L'identification du deuxième oiseau a suscité de nombreux débats au sein de la BRBC, après quoi

il a été décidé de faire appel à deux spécialistes des rapaces. Ceux-ci ont conclu qu'il s'agissait d'un Aigle impérial et non d'un Aigle ibérique *Aquila adalberti*, l'identification des jeunes oiseaux étant très délicate. L'âge exact de l'oiseau n'a cependant pas pu être établi de manière formelle.

Aigle royal *Aquila chrysaetos* (9, 6, 2)

– 18 mars, Braine-le-Château - La Housta (BW) : 1 ex. 2cy (S. d'Hoop)

– 20-22 juillet, Elsenborn, Camp Militaire (Lg) : 1 ex. 2cy+

Aigle de Bonelli *Aquila fasciata* (1, 7, 1)

– 17 avril, Loppem et Ichtegem (W) : 1 ex. 2cy

Buse féroce *Buteo rufinus* (0, 3, 1)

– 16 août, Oudenaarde (O) : 1 ad.

Pie-grièche à poitrine rose *Lanius minor* (1, 13, 1)

– 4 juin, Farciennes (H) : 1 m. ad.



PHOTO 6 | Aigle impérial, cinquième année calendaire / Eastern Imperial Eagle *Aquila heliaca*, fifth calendar year (Heule, 12.04.2020, © Bart Augustijns)



PHOTO 7 | Aigle royal, deuxième année calendaire / Golden Eagle *Aquila chrysaetos*, second calendar year (Braine-le-Château, 18.03.2020, © Sacha d'Hoop)

Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* (- , 170, 2)

- 10 juin, Zuienkerke, Polders Schoeringebrug (W) : 1 m. 2cy+
- 10 juin, Lichtaart/Kasterlee, Kleine Netevallei - Goor (A) : 1 m. 2cy+

Corneille mantelée *Corvus cornix* (- , 2011-2019: 20, 3)

- 18 février - 4 mars, Knokke-Heist, Het Zwin - Kleyne Vlakte (W) : 1 ex.
- 27 février, Oostende, Havengebied (W) : 1 ex. 2cy+
- 31 décembre - 5 mars 2021, Ichtegem (W) : 1 ex. 1cy+

ADDENDUM

- 21 avril 2019, De Haan, Lindenhof (W) : 1 ex.

Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla* (8, 36, 1)

- 6 mai, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 ex. 2cy+

ADDENDUM

- 5 mai 2019, Zeebrugge - Voorhaven - Westdam (W) : 1 ex. 2cy+

Hirondelle des rochers *Ptyonoprogne rupestris* (0, 4, 4)

- 7 novembre, De Panne, Vissersdorp (W) : 1 ex. 1cy+ (N. Goulem)
- 8 novembre, Zuienkerke, Noordelijke akkers (W) : 1 ex.
- 8-9 novembre, Bredene et Oostende (W) : 1 ex. 1cy
- 22-30 novembre, Gent, Bourgoyen-Ossenmeersen (O) : 1 ex. 1cy

Il s'agit d'un afflux remarquable pour cette espèce méridionale, doublant le nombre de données dans notre pays.

Pouillot de Hume *Phylloscopus humei* (0, 14, 1)

- 26-28 novembre, Heist, De Sashul (W) : 1 ex. 1cy+

Pouillot de Schwarz *Phylloscopus schwarzi* (0, 31, 2)

- 3 octobre, Brecht, Groot Schietveld (A) : 1 ex. bagué (P. Symens)
- 7 octobre, Wetteren, Industriezone (O) : 1 ex. bagué

Pouillot brun *Phylloscopus fuscatu*s (0, 65, 20)

- 6 février - 7 avril, Kieldrecht, Nieuwe Arenbergpolder (O) : 1 ex. 2cy+
- 9 octobre, Soumagne (Lg) : 1 ex. bagué (N. Depresseux)
- 12 octobre, Saive (Lg) : 1 ex. bagué (E. Vankherkoven)
- 14-15 octobre, Zeebrugge, Industriezone Filipsdok (W) : 1 ex. 1cy+
- 28-30 octobre, Knokke-Heist, Vuurtorenweiden (W) : 1 ex. 1cy+
- 3-5 novembre, Zeebrugge, Voorhaven - Oostdam - Strook Parking (W) : 1 ex.
- 4 novembre, Berlingen, trektelpost oetersloven (L) : 1 ex. (L. Bollingh)
- 9 novembre, Knokke-Heist, Zwinbosjes (W) : 1 ex. 1cy
- 9 novembre, Heist, Strand (W) : 1 ex. 1cy+
- 11 novembre, Zeebrugge, Voorhaven - Oostdam (W) : 1 ex. 1cy+
- 13 novembre - 29 décembre, Bredene (W) : 1 ex. 1cy
- 14-23 novembre, Heist, De Sashul (W) : 1 ex. 1cy+
- 15-23 novembre, Heist, De Sashul (W) : 1 ex. 1cy+
- 17-27 novembre, Heist, De Sashul (W) : 1 ex. 1cy+
- 20-22 novembre, Heist, De Sashul (W) : 1 ex. 1cy+
- 21-22 novembre, Duinbergen, Joseph Stübberpark (W) : 1 ex. 1cy+
- 21-22 novembre, Heist, Bosje (W) : 2 ex. 1cy+
- 25 novembre - 13 décembre, Kieldrecht, Nieuwe Arenbergpolder (O) : 1 ex. 1cy+

– 8 décembre, Knokke-Heist, Het Zwin (W) : 1 ex. 1cy+

CORRIGENDUM

– 23-24 octobre 2019, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 ex. (contra 23 octobre 2019).

2020 a été une année record avec vingt données acceptées. Du 20 au 22 novembre, quatre oiseaux différents étaient présents au même endroit à Heist (W). L'un de ces oiseaux a été bagué au Danemark le 12 octobre 2020. Avec quarante-huit données acceptées au cours de ces dix dernières années, cette espèce n'est plus soumise à homologation nationale à partir du 1^{er} janvier 2021.

Pouillot ibérique *Phylloscopus ibericus* (0, 21, 1)

– 3 mai - 16 juin, Nassogne (Lx) : 1 m. 2cy+

Rousserolle isabelle *Acrocephalus agricola* (0, 42, 2)

– 25 août, Antwerpen, De Kuifeend (A) : 1 ex. 1cy bagué

– 3 septembre, Tongeren (L) : 1 ex. 1cy bagué

Locustelle de Pallas *Helopsaltes certhiola* (0, 7, 2)

– 28-29 septembre, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 ex. 1cy

– 4-5 octobre, Zeebrugge, Vuurtorenbosje (W) : 1 ex. 1cy

La première observation sur le terrain remontant à l'année dernière seulement, personne ne s'attendait à ces deux nouvelles données de terrain. Le premier oiseau avait perdu sa queue et est resté dans une partie interdite d'accès du port de Zeebrugge (W). Le deuxième oiseau a été observé à 150 mètres du lieu de la découverte de l'oiseau de l'an dernier.



PHOTO 8 | Locustelle de Pallas, première année calendaire / Pallas's Grasshopper Warbler *Helopsaltes certhiola*, first calendar year (Zeebrugge, 05.10.2020, © Johan Buckens)

Locustelle fluviatile *Locustella fluviatilis* (0, 35, 1)
– 24 - 29 mai, Hautrage, Prés de Grand Rieu (H) :
1 m. 2cy+

Locustelle lancéolée *Locustella lanceolata*
(0, 6, 0)

ADDENDUM

– 15 septembre 1958, Lightschip Noord Hinder,
Continental Shelf, North 51,65833 East 2,5667 :
1 f. 1cy

Un exemplaire trouvé mort sur le bateau-phare *Noord Hinder*, au large de Vlissingen, Zeeland (Pays-Bas) (SMIT H. *et al.*, 1959 in Oreel, 2020). Les coordonnées géographiques indiquent que le lieu se trouve dans les eaux territoriales belges et non hollandaises, comme initialement établi. Rétrospectivement, il s'agit ainsi de la première donnée

pour la Belgique. L'oiseau est conservé dans la collection du Naturalis Biodiversity Center, Leiden, Zuid-Holland (Pays-Bas).

Fauvette passerinette 'sensu lato' *Curruca cantillans* (x, x, x)

En 2020, ZUCCON *et al.* publient les résultats de leur étude sur l'ADN mitochondrial et nucléaire du complexe des Fauvettes passerinettes, concluant à une séparation en trois espèces distinctes : la Fauvette de Moltoni *Curruca subalpina*, la Fauvette passerinette *Curruca iberiae* et la Fauvette des Balkans *Curruca cantillans*. La Fauvette de Moltoni niche en Sardaigne, en Corse, dans les Iles Baléares et dans le centre-nord de l'Italie. Elle diffère génétiquement et phénotypiquement des Fauvettes passerinette et des Balkans. La Fauvette passerinette niche en France, en péninsule ibérique et en Afrique du Nord. Elle est désor-



PHOTO 9 | Fauvette pitchou, première année calendaire / Dartford Warbler *Curruca undata*, first calendar year (Zeebrugge, 10.10.2020, © Hans Matheve)

mais considérée comme monotypique, le taxon *inornata* tombant en synonymie avec *subalpina*. Enfin, la Fauvette des Balkans compte deux sous-espèces : *cantillans* nichant dans le sud de l'Italie et *albistriata* nichant dans les Balkans, en Grèce et en Turquie. La Fauvette de Moltoni avait déjà été séparée (BRAMBILLA *et al.*, 2008). Outre les différences génétiques, des différences morphologiques sont décrites entre les trois espèces (SVENSSON, 2013 ; CORSO *et al.*, 2021). Certaines des caractéristiques nouvellement décrites, telle que le motif de l'extrémité de la cinquième paire de rectrices en partant de l'intérieur de la queue, sont très utiles, mais des discordances existent (ILLA *et al.*, 2019). Stoddart & Hudson (2021) ont présenté la ligne suivie par la British Birds Rarities Committee (BBRC), que la BRBC a décidé de suivre. Pour l'acceptation d'un mâle au printemps de l'une de ces trois espèces, au moins deux des critères suivants doivent être remplis : (1) descriptif de la coloration du dessous, (2) motif de la queue, (3) cri (enregistrement recommandé). Les femelles et les oiseaux de première année calendaire de la Fauvette passerinette et de la Fauvette des Balkans ne peuvent être acceptés que lorsque le motif de la queue est décrit et que le cri est enregistré. Pour la Fauvette de Moltoni, une description du motif de la queue et du cri est suffisante. Une révision de toutes les données de Fauvette passerinette 'sensu lato' est actuellement en cours et les résultats seront publiés dans le prochain rapport.

Fauvette pitchou *Curruca undata* (0, 12, 2)

- 10 octobre, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 ex. 1cy
- 2 décembre - 26 janvier 2021, Middelkerke, Puidebroeken (W) : 1 ex. (B. Beyen)

Tichodrome échelette *Tichodroma muraria* (2, 13, 0)

- 28 novembre - 16 février 2021, Dinant (N) : 1 ex. 2cy+

Il s'agit de l'oiseau découvert en décembre 2019, de retour sur son site d'hivernage en bord de Meuse.

Étourneau roselin *Pastor roseus* (17, 48, 6)

- 29 mai - 3 juin, Heist et Hoeke (W) : 1 ex. 2cy+
- 1-5 août, Assenede, Polders Noord (O) : 1 m. 2cy+
- 7 septembre, Harelbeke, De Gavers (W) : 1 ex. 1cy
- 1 octobre, Strée (Lg) : 1 ex. 1cy
- 2 octobre, Oostende, Voorhaven (W) : 1 ex. 1cy
- 17 octobre, Westende, Sint-Laureinsduinen (W) : 1 ex. 1cy

Il s'agit d'une excellente année pour cette espèce avec l'observation de six oiseaux différents.

Grive à ailes rouges *Turdus eunomus* (3, 3, 1)

- 1 janvier - 31 mars, Arendonk, Landschap De Lie-remans (A) : 1 m. 2cy+

Rossignol progré *Luscinia luscinia* (0, 41, 2)

- 7 août, Smuid (Lx) : 1 ex. 1cy bagué
- 3 septembre, Willebroek, Broek Denaeyer (A) : 1 ex. 1cy bagué



PHOTO 10 | Calliope sibérienne, femelle de première année calendaire / Siberian Rubythroat *Calliope calliope*, first calendar year female (Knokke-Heist, Zwin, 12.10.2020, © Wouter Faveyts)

Calliope sibérienne *Calliope calliope* (0, 1, 1)

– 12 octobre, Knokke-Heist, Het Zwin (W) : 1 f. 1cy baguée

La seconde mention pour la Belgique après la découverte d'un oiseau mort ramené par un chat à Haillot (N) le 4 décembre 2019.

Robin à flancs roux *Tarsiger cyanurus* (0, 9, 1)

– 11-12 octobre, Uitkerke (W) : 1 m. 1cy

Gobemouche nain *Ficedula parva* (0, 110, 4)

– 29 septembre - 6 octobre, Zeebrugge, Visserskruis (W) : 1 f. 2cy+

– 29 septembre, Knokke-Heist, Het Zwin (W) : 1 ex. 1cy

– 8 octobre, Zeebrugge, Bosje Marinebasis (W) : 1 ex. 1cy

– 29-30 octobre, Zeebrugge, Station Dorp (W) : 1 m. 2cy+

Tarier de Sibérie *Saxicola maurus* (x, x, 1)

– 28 septembre, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 m. 1cy

Le groupe des Tariers de Sibérie ayant fait l'objet d'une nouvelle approche systématique, une révision de toutes les données est actuellement en cours. Les résultats seront publiés dans le prochain rapport.

Traquet oreillard *Oenanthe hispanica* (0, 1, 0)

ADDENDUM

– 14 juillet - 10 août 1991, Bastogne (Lx) : 1 m. (R. Detaille, J.-M. Daulne)

Les deux sous-espèces du Traquet oreillard '*sensu lato*' ont récemment été élevées au rang d'espèce, avec respectivement le Traquet oreillard *Oenanthe hispanica* et le Traquet noir et blanc *Oenanthe melanoleuca* (SCHWEIZER *et al.*, 2019). Après réexamen des photos prises à l'époque, l'oiseau a pu être identifié comme un Traquet oreillard. Il s'agit de la première donnée de ce taxon en Belgique.

Bergeronnette citrine *Motacilla citreola* (0, 16, 2)

– 26 avril, Oudenburg, Weiden Pompje (W) : 1 m. 2cy

– 9 mai, Damme, Weiden Pijpeweg (W) : 1 m. 2cy+

CORRIGENDUM

Le nombre de Bergeronnettes citrines observées en Belgique et mentionné dans le rapport 2016 devait être (0, 13, 3) et non (0, 14, 3) (contra Faveyts *et al.* 2017).

Pipit de Godlewski *Anthus godlewskii* (0, 8, 1)

– 25 mars - 6 avril, Drogenen (O) : 1 ex.

Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni* (0, 20, 3)

– 13 octobre, Tienen, Bezinkingsputten (VB) : 1 ex. 1cy+

– 17-27 octobre, Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 1 ex. 1cy

– 19 octobre, Zandvliet, B.A.S.F. (A) : 1 ex. 1cy+



PHOTO 11 | Pipit à dos olive, première année calendaire / Olive-backed Pipit *Anthus hodgsoni*, first calendar year (Zeebrugge, 22.10.2020 © Victor Claes)



PHOTO 12 | Bruant à gorge blanche, première année calendaire / White-throated sparrow *Zonotrichia albicollis*, 1st calendar year (Knokke-Heist, Zwin, 13.10.2020, © Wim Debruyne)

Sizerin blanchâtre *Acanthis hornemanni* (0, 35, 0)

CORRIGENDUM

– 4 décembre 2018, Oosthoven (A) : 1 ex. bagué (J. Leppens), et non le 24 décembre 2018 (contra BAETEN *et al.* 2018).

Bruant zizi *Emberiza cirrus* (-, 51, 1)

– 21 avril, Zedelgem, Vloethemveld (W) : 1 m. ad.

Bruant rustique *Emberiza rustica* (3, 14, 1)

– 9 décembre - 16 janvier 2021, Antwerpen, Landschap Scheldepolders (A) : 1 m. 1cy+ bagué

Bruant auréole *Emberiza aureola* (1, 5, 0)

ADDENDUM

– 11 septembre 1963, Lightschip Noord Hinder, Continental Shelf, North 51,65833 East 2,5667 : 1 f. 1cy

Un exemplaire trouvé mort sur le bateau-phare *Noord Hinder*, au large de Vlissingen, Zeeland (Pays-Bas) (DEKKER *et al.*, 1964 in Oreel, 2020). Les coordonnées géographiques indiquent que le lieu se trouve dans les eaux territoriales belges et non hollandaises, comme initialement établi. Rétrospectivement, il s'agit de la deuxième donnée pour la Belgique. L'oiseau est conservé dans

la collection du Naturalis Biodiversity Center, Leiden, Zuid-Holland (Pays-Bas).

Bruant à gorge blanche *Zonotrichia albicollis* (0, 1, 1)

– 12-13 octobre, Knokke-Heist, Het Zwin (W): 1 ex.
1 cy bagué

Il s'agit de la deuxième mention de ce bruant en Belgique. Le même bagueur avait bagué une heure auparavant la seconde Calliope sibérienne pour la Belgique au même endroit.

2. Données acceptées, catégorie E

Oie naine *Anser erythropus*

- 22 janvier - 17 avril, Ten Aard (A): 2 ex.
- 15-23 février, Lahérie, Bassins Ardennes Logistics (Lx): 1 ex.
- 18 mars, Rupelmonde, Polder (O): 1 ex.
- 19 avril, Helchteren (L): 1 ex.
- 21 octobre, Temse (O): 1 ex.
- 14-17 novembre, Huldenberg, Doode Bemde (VB): 1 ex.

ADDENDUM

- 9-16 août 2019, Esneux (Lg): 1 ex.
- 13 août 2019, Kieldrecht, Putten West (O): 1 ex.
- 8 septembre - 5 octobre 2019, Étangs de Vervoz (Lg): 1 ex.

Sarcelle élégante *Sibirionetta formosa*

– 8 novembre - 21 janvier 2021, Huldenberg, Doode Bemde (VB): 1 m.

La BRBC a privilégié une approche prudente pour cette espèce commune en captivité, l'oiseau ayant fréquenté des étangs avec peu d'espèces porteuses potentielles, comme la Sarcelle d'hiver *Anas crecca* ou le Canard siffleur *Mareca penelope*.

Sarcelle à ailes bleues *Spatula discors*

– 9-11 avril, Rotem, Bichterweerd (L): 1 m. 2cy+

L'absence de bague n'a pas pu être confirmée par une description ou par une photographie.

Garrot albéole *Bucephala albeola*

– 23-24 mai, Kessenich, Dal van de Grensmaas (L): 1 m. 2cy+

Flamant rose *Phoenicopterus roseus*

– 10-11 juin, Kieldrecht, Putten West (O): 1 ex.

Pélican blanc *Pelecanus onocrotalus*

– 7 septembre, Arendonk (A): 1 ex. 2cy+

Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*

– 18-19 juin, Brugge/Drongen (O): 1 ex. 2cy

Mis à part un court séjour en Belgique, cet oiseau a été observé dans le nord de la France, aux Pays-Bas et sur les îles anglo-normandes, avant de traverser la Manche et de séjourner en Grande-Bretagne pendant quatre mois. Une analyse ADN a pu être réalisée et indique que l'oiseau provient du massif de Bargy en Haute-Savoie (France) et est né dans la nature. Mais sa mère est née en captivité et il n'a dès lors pas pu être établi que cet oiseau est issu d'une population réintroduite auto-suffisante ou d'une population sauvage (PHIPPS *et al.*, 2021).

Crécerelle d'Amérique *Falco sparverius*

ADDENDUM

– 16 juillet - 26 octobre 2019, Heverlee (VB): 1 ex.

3. Données rejetées

Bernache à ventre pâle *Branta bernicla hrota*

– 1 décembre, Nieuwpoort, Polder van Nieuwendamme (W): 1 ex.

Oie des moissons *Anser fabalis*

– 10 mai - 17 juillet, Dilsen-Stokkem, Maasweerden (L): 1 ex.

Oie naine *Anser erythropus*

– 25 février - 2 mars, Mol (A): 1 ex.

– 13-16 avril, Mechelen (A): 1 ex. 2cy+

Canard à front blanc *Mareca americana*

- 11 octobre, Merken, IJzervallei - IJzerbroeken (W) : 1 m.

Martinet à ventre blanc *Tachymarpis melba*

- 7 octobre, Oostkamp, Centrum (W) : 1 ex.

ADDENDUM

- 17 avril 2019, Ebly (Lx) : 1 ex.
- 22 avril 2019, Roeselare (W) : 1 ex.

Martinet pâle *Apus pallidus*

- 14 octobre, Mariakerke (W) : 1 ex.
- 25 octobre, Knokke-Heist, Het Zwin (W) : 1 ex.
- 27 octobre, Blankenberge, Harendijke (W) : 1 ex.
- 30 octobre, Torgny (Lx) : 1 ex.
- 21 décembre, Oostende (W) : 1 ex.

Marouette de Baillon *Zapornia pusilla*

- 2 septembre, Lummen, Schulensbroek (L) : 1 ex.

Edicnème criard *Burhinus oedicnemus*

ADDENDUM

- 12 septembre 2019, Wielsbeke, Oude Leie (W) : 1 ex.

Chevalier grivelé *Actitis macularius*

CORRIGENDUM

- 16 novembre 2013, Hensies, Canal Pomme-roeuil-Condé (H) : 1 ex.

L'oiseau est un Chevalier guignette *Actitis hypoleucos* adulte en mue.

Chevalier criard *Tringa melanoleuca*

- 27 août, Nieuwpoort, IJzermonding (W) : 1 ex.

Goéland de la Baltique *Larus fuscus fuscus*

- 6 octobre, Nieuwpoort, IJzermonding (W) : 1 ad.

Sterne hansel *Gelochelidon nilotica*

- 6 mai, De Panne et Raversijde (W) : 2 ex.

Sterne de Dougall *Sterna dougallii*

- 6 mai, De Panne, Vissersdorp (W) : 1 ex.

Guillemot à miroir *Cephus grylle*

- 13 janvier, Noordzee, Zee te Oostende (51.4892, 2.6624) (W) : 1 ex.

Aigle botté *Hieraetus pennatus*

- 6 mai, De Panne, Vissersdorp (W) : 1 ex.
- 12 mai, Zemst (VB) : 1 ex.
- 16 mai, Bernissart (H) : 1 ex.
- 21 mai, Torhout, Maagdenveld (W) : 1 ex.
- 20 juin, Frasnès (N) : 1 ex.

Corneille mantelée *Corvus cornix*

- 9 octobre, Uitkerke (W) : 1 ex.

ADDENDUM

- 2 juin 2019, Steenokkerzeel (VB) : 1 ex.

Mésange azurée *Cyanistes cyanus*

ADDENDUM

- 28 août 2019, Roly (N) : 1 ad.

Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla*

- 21 septembre, Hoegaarden (VB) : 1 ex. 1cy+

Pouillot ibérique *Phylloscopus ibericus*

- 12 avril - 29 juin, Rekem, Vallei van de Zijpbeek (Lg) : 1 ex.
- 21 mai, Oostkerke (W) : 1 ex.
- 9 juin, Wevelgem, Leiebos (W) : 1 ex.

Grive mauvis d'Islande *Turdus iliacus coburni*

ADDENDUM

- 23 novembre 2019, Leuven (VB) : 1 ex.

Gorgebleue à miroir roux *Luscinia svecica svecica*

- 7 juin, Brecht, Groot Schietveld (A) : 1 m.

Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni*

- 3 octobre, Nieuwpoort, IJzermonding (W) : 1 ex.

BIBLIOGRAPHIE

BAETEN S., VANHOVE F., LEBRUN R., DEMEULEMEESTER M., & THE MEMBERS OF THE BRBC (2019): *Rare Birds in Belgium, 2018*. Belgian Rare Birds Committee. • BAETEN S., PINTENS J. & DRIESSENS G. (2021): Eerste twee waarnemingen van Huisgierzwaluw voor België. *Natuur.oriolus*, 87 (2): 65-69 • BRAMBILLA M., VITULANO S., SPINA F., BACCETTI N., GARGALLO G., FABBRI E., GUIDALI F. & RANDI E. (2008): A molecular phylogeny of the *Sylvia cantillans* complex: Cryptic species within the Mediterranean basin. *Molecular Phylogenetics and Evolution*, 48 (2): 461-472 • CORSO A., VIGANO M., ILLA M. & STARNINI L. (2021): Identifying Western Subalpine Warbler and Eastern Subalpine Warbler by primary projection. *Dutch Birding*, 43 (1): 45-50 • DE VRIES P.P. & EBELS E. B. (2020): Oosterse Tortels in Nederland in 2009-2020. *Dutch Birding*, 42 (4): 248-261 • DEKKER D. & VOOUS K. H. (1964): Nieuwe waarneming van Wilgengors *Emberiza aureola* in Nederland. *Limosa*, 37: 317-318 • FAVEYTS W., VANHOVE F., LEBRUN R., ELST J. & THE MEMBERS OF THE BRBC (2016): *Rare Birds in Belgium in 2014/2015*. Belgian Rare Birds Committee • FAVEYTS W., VANHOVE F., LEBRUN R., ELST J. & THE MEMBERS OF THE BRBC (2017): *Rare Birds in Belgium in 2016*. Belgian Rare Birds Committee. • AVEYTS W., VANHOVE F., BAETEN S., LEBRUN R., ELST J. & THE MEMBERS OF THE BRBC (2018): *Rare Birds in Belgium in 2017*. Belgian Rare Birds Committee. • GILL F., DONSKER D. & RASMUSSEN P. (Eds), (2021): *IOC World Bird List (v11.2)*. doi: 10.14344/IOC.ML.11.2. • GROENENDIJK D. & VAN DER LAAN J. (2020): Voorkomen van Vale Gierzwaluw in Nederland. *Dutch Birding*, 42 (4): 262-268 • HOLT C., FRENCH P. AND THE RARITY COMMITTEE (2019): Report on rare birds in Great Britain in 2018. *British Birds*, 112 (10): 556-626 • ILLA M., COLLINSON J. M. & SHANNON T. (2019): Western Subalpine Warblers showing features of Eastern Subalpine Warbler. *British Birds*, 112 (5): 198-199 • LARSSON H. (2018): The identification of juvenile Common and Pallid Swifts. *British Birds*, 111: 310-322 • OREEL G. J. (2021): Kleine Sprinkhaanzanger in 1958 en Wilgengors in 1963 niet vastgesteld in Nederland maar in België. *Dutch Birding*, 42 (1): 36-37 • PHIPPS L., LOERCHER F., BALL D. & MARLÉ E. (2021): Genetic analysis reveals the origin of a Bearded Vulture in northern Europe in summer 2020. *British Birds*, 114 (1): 33-37 • SCHWEIZER, M., WARMUTH, V., KAKH-KI, N. A., ALIABADIAN, M., FÖRSCHLER, M., SHIRIHAI, H., SUH, A., & BURRI, R. (2019): Parallel plumage colour evolution and introgressive hybridization in wheatears. *Journal of*

Evolutionary Biology, 32: 100-110 • SMIT H. A. & VOOUS K. H. (1959): Een tweede exemplaar van Temminck's Rietzanger *Locustella lanceolata* uit Nederland. *Limosa*, 32: 169-170 • STODDART A. & HUDSON N. (2021): From the rarities committee's files: BBRC and newly split species. *British Birds*, 114 (1): 8-17 • SVENSSON L. (2013): Subalpine Warbler variation and taxonomy. *British Birds*, 106 (11): 651-668 • VANHOVE F., BAETEN S., LEBRUN R., DEMEULEMEESTER M., & THE MEMBERS OF THE BRBC (2020): *Rare Birds in Belgium in 2019*. Belgian Rare Birds Committee

REFERENCE INTERNET

- <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/genbank/>

REMERCIEMENTS

La BRBC tient à remercier Aves-Natagora et Natuurpunt Studie. Nos plus vifs remerciements sont également adressés aux nombreux photographes qui ont accepté de nous livrer leurs photographies d'oiseaux rares, ainsi qu'à chaque observateur ayant permis la collecte des données grâce à l'encodage des observations.

SUMMARY

Rare birds in Belgium in 2020

This report by the Belgian Rare Birds Committee (BRBC) concerns a total of 162 records (208 birds) which have been reported in Belgium in 2020. Some additional records from previous years have also been included. 121 records have been accepted into category A, 12 into category E and 29 records have been rejected. In 2020, two new taxa were added to the Belgian list (category A) with the first records of Little Swift *Apus affinis* and of Eastern Imperial Eagle *Aquila heliaca*. Also worth mentioning: the second records of Eastern Imperial Eagle *Aquila heliaca*, Siberian Rubythroat *Calliope calliope* and White-throated Sparrow *Zonotrichia albicollis*, and the fourth records of Steppe Eagle *Aquila nipalensis* and Long-legged Buzzard *Buteo rufinus*. A record from 2018 of an Oriental Turtle Dove *Streptopelia orientalis* has been accepted as a first for Belgium. The first Western Black-eared Wheatear *Oenanthe hispanica* has been confirmed after the revision of the pictures taken in 1991. With these additions, the Belgian list stands at 460 species following the IOC World Bird List taxonomy. Dusky Warbler *Phylloscopus fuscatus* and Booted Eagle *Hieraaetus pennatus* are removed from the homologation list from 2021 onwards.



**DEVENEZ INCOLLABLE
SUR LE COMPORTEMENT DES OISEAUX !**

Le
**MOOC
ORNITHO**

Formez-vous en ligne : www.mooc-ornitho.org

Le Mooc ornitho vous propose désormais deux formations:

- Une formation à l'ornithologie composée de 5 packs d'identification de l'avifaune française et d'un pack d'introduction à l'éthologie des oiseaux articulé sur l'année d'un oiseau commun (1 pack = +/-10 cours).
- Une formation à l'éthologie des oiseaux composée du pack d'introduction mentionné ci-dessus et de 3 packs de cours abordant toutes les thématiques telles :

- le fonctionnement d'un oiseau (vol, autres moyens de communications, organes sensoriels, etc.) .

- l'oiseau et ses congénères (communication, apprentissage du chant, territorialité, parades, stratégies parentales, etc.)

- le rapport de l'oiseau avec le vaste monde (stratégies alimentaires, relations prédateurs-proies, relations interspécifiques, migration et hivernage, intelligence, etc.)

Tout renseignement sur :
<https://mooc-ornitho.org>